

Préservons nos derniers espaces verts à Mont-Saint-Hilaire

Mémoire déposé par Steve Timmins dans le cadre des consultations sur le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le 30 août 2016

INTRODUCTION

Le nouveau plan d'aménagement urbain proposé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire vise surtout la construction résidentielle à grande échelle dans les derniers espaces verts de notre municipalité. Selon ce plan, la Ville remplacerait la majorité de l'espace naturel situé à l'intérieur ou à proximité des zones résidentielles par de grands quartiers résidentiels.

Raison invoquée : se conformer au PMAD et au schéma de la MRC. Il s'agit donc d'un plan dont l'objectif de base est la « CONFORMITÉ » avec certains objectifs régionaux. C'est aussi un plan dont l'orientation principale est axée sur un vieux modèle de développement existant depuis les années 50. Ce modèle consiste en la construction d'habitation comme activité municipale principale et en un étalement urbain illimité, sauf que le terme « étalement urbain » est maintenant remplacé par le mot « DENSIFICATION ».

Malgré la bonne foi et les bonnes intentions du maire et de son conseil, je crois qu'il font fausse route en perpétuant ce vieux modèle d'urbanisation et en accueillant trop vite et en appliquant de manière exagérée la notion de densification prévu dans le PMAD, tout en entretenant l'illusion selon laquelle cette nouvelle vague d'urbanisation intensive servirait une cause régionale plus noble. Je rejette l'idée qu'il y a une cause plus importante que la qualité de vie des citoyens de notre ville.

Nous venons de vivre vingt ans d'étalement urbain massif et avons déjà perdu de vastes superficies d'espaces verts à Mont-Saint-Hilaire, des milieux qui auraient pu servir à créer des espaces publics (de grands parcs, par exemple) au profit de tous les résidents.

Les Hilairemontais n'ont pas besoin de nouveaux quartiers et d'un millier de nouvelles unités d'habitations. C'est surtout les promoteurs qui vont s'enrichir de cette croissance illimitée.

Je crois que la population de notre ville a besoin — c'est même son droit fondamental — d'un plan d'urbanisme fondé sur la qualité de vie, le bien-être et les aspirations des citoyens, plutôt que de se voir imposer des projets immobiliers à grande échelle afin de satisfaire à un agenda politique régional non justifié.

Notre qualité de vie dépend étroitement de la présence de la nature dans notre milieu de vie.

Par conséquent, si elle veut être vraiment au service des citoyens, la Ville doit viser en priorité à conserver nos derniers espaces verts à l'intérieur ou à proximité des zones résidentielles, et ce, afin de préserver et de rehausser notre qualité de vie tout en respectant notre choix de vivre dans une localité qui se présente comme « ville de nature ».

Cette appellation de « ville de nature » constitue pour nos décideurs un engagement à prioriser et à préserver le cachet naturel de notre municipalité.

J'exhorte donc nos élus et administrateurs municipaux de respecter cet engagement et de modifier l'orientation de leur plan d'urbanisme dans ce sens.

Vous trouverez ci-après les détails de mon évaluation et de mes recommandations concernant le plan d'urbanisme proposé par la Ville.

EXPOSÉ

Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'urbanisme, le maire de Mont-Saint-Hilaire et son équipe ont organisé auprès des citoyens des consultations qualifiées de « Grandes consultations publiques ».

L'initiative était louable, mais il est difficile de qualifier l'exercice de « grandes consultations », la ville n'ayant demandé l'opinion des citoyens que sur les détails du plan d'urbanisme, et non sur le fond, c'est-à-dire l'orientation de base du plan.

Or l'orientation de base que nous proposons actuellement le maire et son équipe, c'est la construction résidentielle à grande échelle dans nos derniers espaces verts.

Cette orientation a été décidée de façon unilatérale par le maire et son administration et il n'a jamais été question, lors des consultations avec les citoyens, de mettre en question cette orientation ni d'en envisager d'autres, par exemple la préservation de nos espaces naturels ou la création de grands parcs communautaires.

Bref, les citoyens ne détenaient aucun vrai pouvoir décisionnel quant aux grandes lignes du plan. Donc, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un plan citoyen basé sur une vision citoyenne ou que l'acceptabilité sociale est au rendez-vous.

La vraie question est la suivante : est-ce qu'on doit construire dans nos derniers espaces verts ou est-ce qu'on doit les préserver ?

Ma réponse est que nous devons absolument conserver ces derniers espaces verts situés dans notre milieu de vie, compte tenu de tout ce qu'ils nous apportent au niveau de la qualité de vie et de tous les services écologiques qu'ils offrent.

Nous avons déjà vécu une vingtaine d'années d'étalement urbain intensif à Mont-Saint-Hilaire, avec comme conséquences la disparition de grands espaces verts et l'appauvrissement de notre patrimoine naturel et de notre qualité de vie.

Je pense au foyer Savoy qui s'étendait du boulevard Laurier (la route 116) jusqu'au pied de la montagne, à l'est de la Caisse populaire, où, il y a vingt ans, j'allais glisser avec mon fils en hiver. Cet espace vert, qui aurait pu devenir un magnifique parc central au profit de tous les citoyens, a été remplacé par des maisons de luxe et des centres d'achat.

Le Village de la gare était autrefois un grand terrain en friche, celui de l'ancienne raffinerie de sucre. Là encore, la Ville aurait pu consacrer la moitié de ce vaste espace vert à l'aménagement d'un autre parc public, pour le mieux-être de tous les anciens et nouveaux résidents de ce secteur.

Un peu plus au nord, une grande vallée naturelle a été transformée en club de golf.

Enfin, en remplaçant tous les grands espaces verts entourant l'hôtel de ville par des quartiers résidentiels densifiés, la Ville a rasé un boisé situé entre le magasin IGA et la piscine municipale. Dans ce même secteur, il y a environ vingt ans, il y avait un terrain qui servait aux sports tel le soccer, situé à côté du

stationnement de la piscine. L'agrandissement du stationnement a accaparé la moitié de ce terrain, le rendant inutilisable pour des activités sportives et rendant ainsi moins accessibles les endroits où les adultes et les jeunes pouvaient pratiquer des sports à l'extérieur. Certes, un jardin communautaire occupe maintenant ce terrain réduit, mais, dans une perspective de développement durable, on aurait pu facilement construire moins autour de l'hôtel de ville, de façon à préserver ce terrain de sport et le boisé précité tout en ménageant un espace suffisant pour le jardin communautaire.

Après toutes ces décennies de croissance illimitée, nous ne devrions pas continuer à appliquer le modèle des années 50, caractérisé par des banlieues à perte de vue, par la construction résidentielle comme moyen principal de génération de revenus municipaux et par l'automobile comme mode de transport prépondérant. Selon ce modèle, les terrains non bâtis sont tous considérés comme des « terrains vacants » et les municipalités ne s'intéressent qu'à leur valeur marchande.

Nous avons déjà trop perdu en aires naturelles et en espaces verts qui auraient pu servir d'espaces publics récréatifs. Répétons-le : cette façon de faire n'est pas digne d'une localité qui se désigne comme « ville de nature ».

POUR UN VRAI DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le constat qui précède m'amène à demander à l'administration Corriveau d'être plus progressiste et de repenser l'orientation de son plan d'urbanisme afin de prioriser la préservation de nos derniers espaces verts en tenant compte de tout ce qu'ils nous apportent en matière de qualité de vie et de services écologiques. Nous nous livrerions ainsi à un aménagement qui respecte notre choix de vivre près de la nature.

Plus précisément, dans la perspective d'un authentique développement durable mené au profit des citoyens, j'estime que la Ville doit préserver notamment les zones suivantes, en les acquérant si nécessaire :

1 – Le « Boisé du soleil » ou zone H-105. Situé derrière les Résidences Soleil, ce magnifique espace de forêts et de prairies riches en végétation variée devrait être préservé dans son ensemble en tant qu'espace public naturel qui bonifie notre milieu de vie, favorise la bonne santé des citoyens et contribue à protéger la montagne ainsi que la réserve de la biosphère ;

2 – **Le secteur 7 (zone A-16)**, de part et d'autre du chemin de la Montagne près du secteur de la Pommeraie, un espace vert exceptionnel qui offre de multiples services écologiques, pourrait en plus servir de grand parc naturel et récréatif aux usages variés ;

3 – **Le terrain de l'ancien camping** est un autre espace vert exceptionnel qui offre d'importants services écologiques et qui pourrait, lui aussi, servir de grand parc naturel et récréatif aux usages multiples dans cette partie de la ville ;

4 – **Plusieurs autres espaces naturels** non bâtis qui embellissent la ville et qui offrent des services écologiques.

AVANTAGES DE LA PRÉSERVATION DE NOS DERNIERS ESPACES VERTS

Les avantages à tirer de la préservation de nos derniers espaces naturels sont nombreux et les raisons qui militent en sa faveur ne manquent pas.

Précisons d'emblée qu'une telle démarche correspond à nos valeurs profondes et à notre choix de vivre dans une ville champêtre. Beaucoup de citoyens et de familles sont profondément attachés à la nature présente dans leurs quartiers et qui fait depuis longtemps partie intégrante de leur vie. Sa disparition constituerait pour eux non seulement une perte importante, mais aussi une atteinte à leurs droits et à leur qualité de vie.

Il ne faut pas oublier que le secteur résidentiel de la ville est notre MILIEU DE VIE et que notre qualité de vie en dépend.

SANTÉ HUMAINE

Il est bien établi que la qualité de vie et la santé humaine nécessitent un milieu de vie lui-même sain et que les espaces verts publics jouent un rôle essentiel dans le maintien d'un tel milieu. De plus, notre qualité de vie est désormais fonction de notre capacité à nous adapter aux changements climatiques. Inversement, notre ville n'a-t-elle pas l'obligation morale, comme les autres acteurs mondiaux, de faire sa part pour aider à atténuer le réchauffement de la planète ?

Après des décennies d'urbanisation, Mont-Saint-Hilaire a perdu beaucoup de sa verdure et de sa biodiversité dans les secteurs résidentiels. Aussi les espaces

verts qu'elle abrite encore sont devenus particulièrement précieux et apportent une richesse remarquable à notre qualité de vie.

AVANTAGES

Selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (*Les espaces verts urbains et la santé*), « les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds [...] un arbre mature fournit l'oxygène nécessaire à quatre personnes [...] les boisés réduisent aussi le bruit, la température locale et l'effet d'îlot de chaleur urbain [...] les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé autorapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. »

Selon d'autres études, les arbres aident à conserver l'énergie en refroidissant l'air pendant l'été (grâce au processus de transpiration et à l'ombre qu'ils procurent) et en réduisant la force du vent pendant l'hiver. De plus, tous les espaces verts réduisent la quantité d'eaux pluviales qui se déversent dans les égouts et dans les cours d'eau. Ils réduisent ainsi les inondations, ce qui permet une meilleure gestion du bassin versant, entraîne moins d'érosion et procure des économies aux municipalités et aux contribuables.

Les milieux naturels favorisent aussi la biodiversité en offrant des habitats à de nombreuses espèces d'insectes, d'animaux, d'oiseaux et de végétaux.

Parmi les autres avantages, les espaces naturels augmentent la valeur des propriétés, embellissent les villes et aident les villes à retenir leurs résidents et leurs commerces — ou à en attirer de nouveaux.

PARCS COMMUNAUTAIRES

La montagne n'est pas un parc communautaire.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire manque de grands parcs communautaires, comme on en retrouve un peu partout sur l'Île de Montréal. Nous sommes choyés par la présence de la montagne, mais **le Centre de la Nature fonctionne comme un parc provincial** et n'élimine pas le besoin en parcs communautaires assez spacieux pour permettre une grande variété d'activités et de fonctions collectives. Les parcs communautaires sont des lieux publics et rassembleurs qui favorisent la cohésion sociale et l'activité physique à l'extérieur.

En aménageant de grands parcs communautaires, une ville crée un environnement qui encourage les adultes et les enfants à sortir et à être plus actifs. Rappelons que l'activité physique est l'un des éléments de base d'une bonne santé.

De la part de nos responsables municipaux, l'aménagement des parcs sera un geste qui aidera à combattre l'inactivité physique, ce fléau social qui sévit partout dans le monde, y compris au Québec. L'inactivité physique est un phénomène dû en partie à l'urbanisation excessive et à la perte d'espaces publics extérieurs où l'on peut bouger et faire de l'exercice. Une telle urbanisation, nous la vivons à Mont-Saint-Hilaire depuis des décennies...

Selon un article publié dans *Le Devoir* le 18 juillet 2012, des études démontrent que l'inactivité physique est responsable d'un décès sur dix dans le monde, soit à peu près autant que le tabac ou l'obésité. De plus, un tiers des adultes et quatre adolescents sur cinq dans le monde ne font pas suffisamment d'exercice physique, ce qui accroît de 20 à 30 % leurs risques de développer des maladies cardio-vasculaires, le diabète et certains cancers.

(<http://www.ledevoir.com/societe/sante/354819/l-inactivite-physique-est-responsable-d-un-deces-sur-dix-dans-le-monde>).

La préservation de nos derniers espaces verts en zone résidentielle peut aussi être bénéfique en matière de santé mentale. Selon le docteur Logan, diplômé du Collège Canadien de Médecine Naturopathique, membre invité du corps professoral de la formation médicale continue de la Faculté de médecine de l'université Harvard, et co-auteur du livre « *Your Brain, On Nature: The science of nature's influence on your health, happiness and vitality* », 2012, une multitude d'études scientifiques confirment la relation entre nature, santé humaine et bonheur, en plus de montrer que l'accès à la nature a des impacts marqués sur la santé personnelle. En outre, **l'accès à des espaces verts dans un rayon d'un kilomètre autour de la résidence** est associé à une meilleure santé mentale; ceux qui en bénéficient sont moins susceptibles d'être victimes de dépression ou de souffrir de désordres anxieux. Le contact avec la nature peut engendrer des bienfaits similaires à ceux que procure la méditation. Passer du temps dans la nature peut diminuer le stress, améliorer l'état d'esprit et augmenter la vitalité

(<http://www.davidsuzuki.org/fr/bloques/vert-sante/2015/05/branche-sur-la-nature>.)

PARCS COMMUNAUTAIRES À DÉVELOPPER

Deux zones — le **terrain de l'ancien camping** et le **secteur 7 (zone A-16)** (de part et d'autre du chemin de la Montagne) — sont des sites exceptionnels qui pourraient se transformer facilement en grands parcs communautaires.

BOISÉ COMMUNAUTAIRE

Pour sa part, le **boisé situé derrière les Résidences Soleil** pourrait être préservé en totalité s'il était désigné parc de nature. C'est un site qui se prête bien à des randonnées en forêt, en plus de renforcer la réserve de la biosphère et d'offrir tous les avantages et services écologiques précités (effets bénéfiques sur la santé mentale, purification de l'air, prévention des îlots de chaleur, atténuation des changements climatiques, adaptation à ces derniers et embellissement de la ville).

Préserver ces trois zones ainsi les autres zones vertes non bâties serait un geste socialement et écologiquement responsable. Cela créerait des lieux de proximité publics faciles d'accès. En outre, quand les espaces verts urbains sont accessibles près de chez eux, les gens n'ont pas besoin de prendre leur automobile pour se rendre dans la nature, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'air et à réduire la congestion routière, mais aussi à lutter contre les changements climatiques par réduction des émissions de CO₂ — sans parler de la diminution des dépenses des particuliers.

La conservation des boisés est également un acte responsable sur le plan des changements climatiques pour la raison suivante : les arbres séquestrent des quantités importantes de CO₂ et contribuent ainsi grandement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

Afin de préserver les derniers espaces verts, la Ville serait obligée dans certains cas de procéder à l'acquisition des terrains visés.

La Ville et ses citoyens possèdent les ressources intellectuelles et l'esprit créatif nécessaires pour trouver des solutions de financement originales et innovatrices autres que le recours à une hausse des taxes, car en plus d'héberger une

population bien instruite et dynamique, notre ville est administrée par une équipe qualifiée.

Dernier ingrédient nécessaire : la volonté politique dont le maire et son conseil doivent faire preuve afin de diriger le personnel municipal dans le sens voulu.

IMPACTS NÉGATIFS DU PROJET DE PLAN D'URBANISME ACTUEL

Sous sa forme actuelle, le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, qui prévoit le remplacement des espaces verts (y compris le déboisement de la zone H-105, c'est-à-dire du boisé situé derrière les Résidences Soleil) par de nouveaux quartiers aurait plusieurs impacts négatifs pour notre communauté.

Avant tout, il nous ferait perdre tous les avantages précités qu'assure actuellement notre milieu en matière de qualité de vie, de santé, d'environnement et de climat. Sa mise en œuvre risquerait d'entraîner la suppression des services écologiques précieux qu'offrent les espaces verts existants et d'affecter la santé de la population.

Par ailleurs, on perdrait très certainement tous les avantages énormes liés à la création de parcs communautaires.

Le plan risque également de générer des îlots de chaleur, dont on connaît les effets néfastes, notamment la menace pour la santé et l'augmentation en flèche des coûts de climatisation (voir annexe). Et ce, alors qu'il y a déjà une prolifération des îlots de chaleur préoccupante le long du boulevard Laurier, au centre même de Mont-Saint-Hilaire. Par contre, le terrain de l'ancien camping, le boisé derrière les Résidences soleil et le secteur 7 (zone A-16), entre autres, sont des îlots de fraîcheur importants que nous devons conserver.

(Outils cartographique – îlots de chaleur au Québec :

<https://www.donneesquebec.ca/igo/apercu/?id=temperature>

Pour trouver aussi les îlots de fraîcheur :

<http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert/>).

Au niveau de la circulation, il va sans dire que nos rues déjà congestionnées le seraient encore davantage si le plan d'urbanisme n'était pas modifié.

Sur le plan des changements climatiques, le plan actuel limiterait notre capacité à nous adapter au réchauffement de la planète et à assumer les responsabilités

qui nous incombent dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

POURQUOI CONSTRUIRE À GRANDE ECHELLE ?

Le plan d'urbanisme proposé vise la « CONFORMITÉ » avec certains objectifs régionaux, tels que les conçoivent le maire et son administration.

La Ville a toujours justifié cette orientation prioritaire de construction résidentielle en citant l'obligation de se conformer à certaines sections du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD), conçu pour la région du Grand Montréal.

Les sections du PMAD invoquées sont celles qui préconisent la « DENSIFICATION » des territoires municipaux (mesurée en nombre d'habitations par kilomètre carré) et la création de TOD (quartiers particulièrement denses établis aux abords des pôles de transport).

De fait, les mots les plus souvent utilisés par la Ville tout au long des consultations ont été « CONFORMITÉ », « DENSIFICATION », « TOD », « PMAD » et « TERRAINS VACANTS ».

Les mots les moins utilisés étaient « espaces verts », « qualité de vie », « santé », « bien-être » et « besoins » ou « aspirations » de la population.

Bref, nous avons affaire à une orientation de développement axée sur le désir de se CONFORMER au PMAD et notamment à ses articles concernant la DENSIFICATION. La qualité de vie, le bien-être et les aspirations des citoyens semblent passer après. Tout se passe comme si l'on n'osait pas envisager les bienfaits liés à la conservation des espaces naturels présents en zone résidentielle.

En outre, la Ville se laisse imposer ces mêmes contraintes par la MRC, laquelle favorise le vieux modèle d'aménagement selon lequel la seule activité convenant à une ville est la construction immobilière illimitée et à grande échelle.

La Ville me semble avoir mal interprété la notion de « DENSIFICATION ». En effet, d'autres sections du PMAD recommandent fortement aux municipalités de préserver un pourcentage élevé de leurs milieux naturels existants.

À titre d'exemple, l'Orientation 3 du PMAD (*Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur*) préconise l'objectif de 30 % de reconstitution du couvert forestier régional et de la biodiversité. L'intention de la Ville de déboiser une grande partie du secteur situé derrière les Résidences Soleil (pour la remplacer par un quartier résidentiel) va complètement à l'encontre de cet objectif. Qui plus est, l'élimination de nos espaces verts en général va à l'encontre de l'esprit de l'Orientation 3 du PMAD.

Du reste, selon un avocat chevronné de la Coalition verte (organisme à but non lucratif qui regroupe des comités citoyens et autres organismes militant pour la protection des milieux naturels dans la région de Montréal), le PMAD n'a pas force légale et, en plus, ni le PMAD ni la notion de « densification » ne s'appliqueraient aux espaces verts. D'après cet avocat — ancien maire d'une des villes de l'Île de Montréal —, le fait d'appliquer la notion de « densification » à des espaces verts reviendrait même à pervertir cette notion.

Une autre illusion qui semble persister est l'idée que cette nouvelle vague de construction vise un but élevé et noble, qu'elle s'inscrit dans une sorte de projet de société plus important que les besoins de notre population et que nous devons sacrifier nos derniers espaces verts à cette noble cause.

Je ne vois pas là de noble cause, mais une nouvelle incarnation du vieux modèle de développement des années 50. Les administrateurs de la région du Grand Montréal ont décidé qu'il était souhaitable de construire des centaines de milliers de nouvelles habitations dans cette région et que toutes les municipalités de la région devaient être mises à contribution.

Le gouvernement du Québec semble appuyer cette démarche sans trop réfléchir aux conséquences, au lieu d'élaborer un programme national incluant toutes les régions du Québec et assurant une répartition égale et réfléchie de la croissance démographique sur l'ensemble du territoire québécois.

En conclusion, depuis une vingtaine d'années, sinon des décennies, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a fait sa part pour absorber la croissance démographique. À présent, la priorité doit être la préservation et l'optimisation de notre qualité de vie par la protection des quelques espaces naturels qui subsistent dans les secteurs résidentiels de notre localité.

ANNEXE

IMPACTS DES ÎLOTS DE CHALEURS

Extraits du site web *Mon climat, ma santé, Pour mieux s'adapter aux changements climatiques*, Institut national de santé publique, INSPQ

<http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaueur.aspx>

« À Montréal et dans les autres villes du sud du Québec, les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et intenses. Le phénomène des îlots de chaleur urbains ne fait qu'aggraver cette tendance au réchauffement climatique et augmenter les problèmes en santé publique liés à ces fortes chaleurs. »

« Quelles sont les conséquences des îlots de chaleur urbains ?

Les conséquences des îlots de chaleur urbains toucheront à la fois l'environnement et la santé humaine.

Sur le plan environnemental :

- les îlots de chaleur urbains contribuent à la formation du smog, qui se forme lors de la réaction entre les rayons du soleil, la chaleur, les composés organiques volatils et les oxydes d'azote (des polluants produits inévitablement lors d'une combustion);
- la chaleur accrue a également un effet sur la qualité de l'air intérieur, en facilitant la multiplication des acariens, des moisissures et des bactéries, tout en favorisant la libération de substances toxiques (comme les formaldéhydes contenues dans les colles utilisées dans les matériaux de construction et la fabrication de meubles);
- lors de fortes chaleurs, les besoins de réfrigération et de rafraîchissement de l'air intérieur peuvent générer une hausse de la demande en énergie et, conséquemment, des émissions de gaz à effet de serre selon la source d'énergie employée;

- une hausse de la demande en eau potable est aussi probable, soit pour se rafraîchir (p. ex., piscines et jeux d'eau), soit pour hydrater les aménagements végétalisés.

Sur le plan de la santé humaine :

- les îlots de chaleur urbains sont responsables d'une hausse de la mortalité lors de périodes de vagues de chaleur;
- la chaleur accablante engendrée par les îlots de chaleur urbains peut créer un stress thermique chez les personnes qui y résident ou qui y travaillent;
- elle peut provoquer des inconforts, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, des coups de chaleur, voire exacerber les maladies chroniques préexistantes comme le diabète, l'insuffisance respiratoire, les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques ou rénales, au point de causer la mort. »